



Coss Infos

La Lanterne Magique «débarque» à Cossonay

Le projet de ce club de cinéma pour enfants âgés de 6 à 12 ans démarre! Le programme pour la prochaine saison est en cours de préparation.

Par
Claude-Alain Monnard

C'est un projet qui me tenait absolument à cœur dès que j'ai repris la salle! déclare Pascal Miéville, gérant du cinéma de Cossonay. A mes débuts ici, j'avais programmé, avec un certain succès, des films pour familles et enfants. Dès lors, ce concept de La Lanterne Magique dans notre salle me titillait! Il a alors organisé une séance d'information ouverte à quiconque, une quinzaine de personnes se sont présentées et il leur a expliqué les tenants et aboutissants du concept. Un comité s'est formé: il a déjà effectué tout un travail en amont, a pris contact avec d'autres ciné-clubs pour enfants et a demandé un appui financier à la commune qui a été accepté. Dès lors, la «machine» était en route!

But

La Lanterne Magique a pour objectif de faire connaître aux plus jeunes le plaisir incomparable de la découverte du cinéma... au cinéma! Sans leurs parents, mais entourés d'adultes responsables, les enfants appréhendent alors les grandes émotions cinématographiques, qui sont aussi celles de la vie: le rire, le rêve, avec juste ce qu'il faut de peur et de tristesse. Ils font non seulement l'expé-



Pascal Miéville, gérant du cinéma de Cossonay.

MAC

rience inoubliable de partager ces moments privilégiés avec des camarades de leur âge, mais aussi celle d'apprendre à lire les images, grâce à un spectacle pédagogique qui précède le film et met en évidence une ou plusieurs de ses particularités et de ses qualités.

Un rayonnement international

Initiative neuchâteloise, La Lanterne Magique est organisée depuis bientôt vingt ans dans la plu-

part des villes de Suisse. Régulièrement cité en exemple par les spécialistes internationaux de l'éducation à l'image, ce club de cinéma poursuit son développement au niveau international. La Lanterne Magique est aujourd'hui présente dans plus de douze pays à travers le monde. L'Association La Lanterne Magique (ASLM) veille à ce que le concept et l'éthique soient respectés partout à l'identique.

Le journal

Une dizaine de jours avant chaque séance, tous les enfants membres du club reçoivent à domicile un petit journal illustré. Dessiné et écrit de façon à susciter l'envie de découvrir le film, le journal de La Lanterne Magique les prépare à la projection en attirant leur attention sur les spécificités du film. En le lisant de manière autonome ou en famille, ils peuvent donc s'immerger à l'avance dans la séance et se familiariser avec les termes cinématographiques.

L'argumentaire

Ce document justifie le choix de la programmation. Rédigé pour chaque film présenté à La Lanterne Magique, l'argumentaire expose

brèvement les raisons pour lesquelles tel ou tel film mérite d'être vu par les enfants. Il aide les organisateurs et les animateurs à répondre aux questions des parents qui, parfois, ne connaissent pas les œuvres programmées.

La pré-animation: un dialogue avec les enfants?

Suivant un déroulement précis, la pré-animation voit un duo de comédiens, le Savant et le Naïf, dialoguer avec les enfants à propos du film qui va être projeté. Afin de conduire cet échange, l'animateur peut s'appuyer sur un document pédagogique lui permettant de développer les points essentiels à la bonne compréhension du film. Il trouve aussi dans ce document les informations pour répondre à d'autres questions plus pointues que les enfants pourraient être amenés à se poser ou à lui poser.

L'animation: un spectacle amusant et formateur?

A chaque fois, l'animation est l'occasion d'accueillir un nouveau comédien surnommé l'Artiste, différent à chaque séance, qui vient compléter le duo habituel Savant-Naïf. D'une durée d'environ 10 minutes, l'animation est toujours très attendue par les enfants. Le Savant, le Naïf et l'Artiste jouent un petit spectacle destiné à mettre en évidence, de façon ludique, les aspects thématiques, techniques ou historiques liés au film.

Des films accompagnés en musique?

Quand le film est muet, la projection est accompagnée d'un commentaire assuré au micro par le Savant, ainsi que d'un pianiste ou d'un orchestre. On revient ainsi aux premiers temps du cinéma. Au fil des ans, La Lanterne Magique a pu faire l'expérience que les films muets, qui pourraient paraître «ennuyeux» de prime abord, sont particulièrement appréciés du jeune public.

Suite page 5



Coss Infos



Brèves

Consultation des enquêtes publiques

Jusqu'à ce jour, les dossiers d'enquêtes publiques étaient déposés au greffe municipal où ils pouvaient être consultés. Désormais, vous les trouverez au Service technique communal, situé au 1^{er} étage du bâtiment administratif ■

Parcage des automobiles

La Municipalité informe la population qu'elle procède actuellement, avec la collaboration d'une société spécialisée, à l'examen de la réglementation de toutes les zones de parcage de la localité. Les conclusions de cette étude sont aujourd'hui connues et un rapport final va être rédigé. Il faut s'attendre à des changements! L'ensemble de la population sera renseignée en temps utile ■

Nouvel horaire du poste de gendarmerie

Sur décision du Commandement de la gendarmerie vaudoise, les heures d'ouverture au public du poste de Cossonay ont été restreintes depuis le 1^{er} juillet 2012, selon l'horaire suivant:

Lundi: 8h - 11h30

Mercredi et vendredi: 14h - 18h

Mardi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés: FERMÉ

Cette concentration des heures d'ouverture du guichet marque une réelle volonté de mieux équilibrer l'activité des gendarmes par une présence accrue dans le terrain, selon des tranches horaires variables et de prioriser les tâches opérationnelles et préventives au profit du citoyen ■

Rappels

Office communal de la population: Du jeudi 12 juillet au jeudi 23 août inclus, cet office fermera le jeudi à 17h, au lieu de 18h30

Location de salles et bâtiments: Ce service est désormais atteignable au no 021 863 22 06, ceci tous les matins de 8h à 11h30. Egalement à: location.salle@cossonay.ch

Bibliothèque: Durant les vacances, la bibliothèque sera ouverte le mardi 17 et samedi 28 juillet. Elle sera fermée durant le mois d'août. Réouverture le mardi 28 août à 15h30 ■

Suite de la page 4

À Cossonay

Le comité mis en place va prospecter auprès des enfants de la région et s'approcher des écoles pour faire de la pub. Pour cette première année test, nous avons décidé d'organiser une séance par mois, le samedi matin à 10 heures, et de tirer ensuite un bilan.

Au moment de notre entretien, Pascal Miéville précisait que la programmation n'était pas encore bouclée. *La Lanterne Magique est un projet «clé en mains». Tout est organisé depuis Neuchâtel et je ne suis en fait qu'un initiateur du mouvement*



sur le plan local qui met à disposition la salle et une opératrice.

Par cette offre diversifiée, il espère ainsi répondre à la demande des parents et des enfants aussi. *Si on peut apprendre à ces derniers à opérer un tri et à devenir acteurs de leurs choix plus tard, ce sera super!* ■

Informations pratiques

Les films de La Lanterne Magique seront projetés au cinéma de Cossonay le samedi matin à 10 heures.

Date des séances:

- pour 2012 : 29 septembre, 10 novembre, 8 décembre

- pour 2013 : 9 février, 2 mars, 23 mars, 20 avril, 25 mai, 15 juin

La carte de membre, vendue pour un prix très modeste, est valable une année. Elle donne droit à l'entrée aux 9 séances organisées. Elle offre aussi d'autres avantages, comme la participation à des concours, la possibilité d'assister à des avant-premières ou de se rendre dans des festivals.

Inscription à la Caisse d'Épargne de Cossonay, dès la prochaine rentrée scolaire.

Informations auprès du comité:

- à l'adresse mail suivante: lm.cossonay@gmail.com

- par poste: La Lanterne Magique Cossonay / Case postale 9 / 1304 Cossonay ■

www.lanterne.ch

A propos du cinéma de Cossonay

Discuter avec Pascal Miéville, c'est évoquer aussi «naturellement» le cinéma de Cossonay. Après deux ans de job dans cette fonction, il porte un regard lucide sur l'évolution constatée. *On m'avait demandé de dynamiser la salle. Dans ce but, j'ai triplé le nombre de séances, cela a un coût et j'espère que, sur le long terme, ça portera ses fruits...* Cette «nouvelle» programmation a entraîné une diversification du bassin de clientèle. *J'ai dû faire ma place, certains anciens clients ne sont plus revenus et d'autres ont découvert la salle.* À ce sujet, Pascal tombe quelque peu des nues quand il apprend que des gens de villages voisins ne connaissent pas l'existence du cinéma de Cossonay. *Je n'en reviens pas... Comment est-ce possible avec Internet, les journaux et autres moyens de communication? Donc, je dois trouver des «astuces», pour qu'on se fasse connaître et qu'on parle de nous.*

Il a établi des partenariats publicitaires avec la station de radio Lausanne FM et le Journal de Morges. Il a mis en place aussi la formule «Cinépizza» en compagnie du Café de la Poste. Opération qu'il songe à répéter avec d'autres commerces et entreprises intéressés. L'idée du CinéOpéra va aussi être reprise l'an prochain, sans oublier l'organisation, de temps en temps, de quelques animations au cinéma en présence d'acteurs ou de cinéastes.

Enfin, il se déclare totalement ouvert à des synergies culturelles avec le Théâtre du PAM ou l'École de Musique. *Avec la scène dont nous disposons dans notre salle, pourquoi ne pas inviter des musiciens en herbe à jouer quelques pièces avant la projection d'un film musical par exemple?* Plein d'idées sont ébauchées, certaines seront concrétisées et d'autres pas. Pascal Miéville, applique «simplement» le dicton «qui ne risque rien n'a rien» dans le but d'avancer et de se diversifier! ■

C'est l'été, profitons des balcons et des terrasses... mais attention au bruit!

Même si l'été est quelque peu capricieux, c'est avec bonheur que chacun passe du temps sur son balcon ou sur sa terrasse. Et c'est alors que certains font la fête et que d'autres souhaitent le calme. De plus, la valse des tondeuses vient parfois troubler l'ambiance d'un apéro ou d'un repas pris à l'extérieur. Ainsi, nous vous rappelons que notre

règlement de police prévoit qu'il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins après 22 heures et avant 7 heures. Si l'emploi d'instruments de musique ou d'appareils diffuseurs de son est permis dans les habitations, ils ne doivent pas importuner le voisinage et ceci à n'importe quelle heure de la journée et bien entendu de la nuit!

Tout travail bruyant est interdit entre 20 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés. Enfin, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est également interdit les dimanches et jours fériés et les autres jours, entre 12 heures et 13 heures, ainsi qu'à partir de 19 heures jusqu'à 7 heures. Qu'on se le dise! ■